

Le vingt-sept mars deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de L'ISLE D'ESPAGNAC, régulièrement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel ISSARD, Maire.

PRÉSENTS : Mmes DANÈDE - DUMAS - FOUCAUD - GAUTHERIE - LAMAURE - OLIVIER - RAFIK - REGRENIL - RIGONDEAUD - SÉDANO-GRELLETY - MM. BOISARD - DEVAUTOUR - DUMORTIER - GERGAUD - GUIBRETEAU - ISSARD - LAFFENÊTRE - MAZÈRE - PÈBRE - TIFALLA - ZIAT

ABSENTS EXCUSÉS AYANT DONNÉ POUVOIR :

Mme EL HARMOUCHI à M. PÈBRE
Mme PROUX à Mme RAFIK
Mme DONADIEU à Mme FOUCAUD
M. BURLIER à M. ZIAT
M. BANIZETTE à M. LAFFENÊTRE
M. FONTAINE à Mme RIGONDEAUD
M. MATHA à M. GERGAUD
Mme EL BASRI à Mme SÉDANO-GRELLETY

Membres en exercice : 29
Présents : 21
Votants : 29
Date de convocation : 21/03/2023

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DEVAUTOUR

DÉLIBÉRATION 2023-03-03 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Vu le Code Général de la Fonction Publique notamment les articles L332-14 et L332-8;
Vu l'article L313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité sont créés par l'organe délibérant de la collectivité,
Vu le budget de la collectivité ;
Vu le tableau des effectifs existant,
Vu l'avis favorable à l'unanimité du Comité Social Territorial en date du 16 mars 2023,

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'en raison d'une mise en disponibilité sur demande pour convenance personnelle d'un agent, il convient de pourvoir à son remplacement et de créer un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 1^{er} avril 2023, au service comptabilité.

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal :

- **DE SE PRONONCER** sur la modification du tableau des emplois à compter du 1^{er} avril 2023 et résumée ci-après :

SITUATION	
NOMBRE	POSTE À CRÉER AU 1^{ER} AVRIL 2023
1	Adjoint administratif territorial
NOMBRE	POSTE À SUPPRIMER AU 1^{ER} AVRIL 2023
1	Adjoint administratif territorial principal 1 ^{ère} classe.

Les crédits nécessaires sont prévus au budget.

La commission des Finances et Ressources Humaines a émis un avis favorable à l'unanimité lors de sa séance du 14 mars 2023.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **DÉCIDE DE CRÉER** un poste d'Adjoint administratif territorial à compter du 1^{er} avril 2023

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à la présente décision.

En application de l'article L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, la présente délibération est exécutoire de plein droit à date de sa publication et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département. En application des dispositions de l'article R 421-1 du Code de Justice Administrative, cette délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an susdits et les membres présents ont signé au registre
Pour extrait conforme,
Fait et publié à L'ISLE D'ESPAGNAC, le 28 mars 2023

AR Prefecture

016-211601661-20230327-2023_03_03-DE
Reçu le 31/03/2023

Monsieur le Maire

